

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 30 octobre 2015**  
**(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50  
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30  
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita  
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard  
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05  
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45  
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h  
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10  
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys  
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

**EXCUSES :**

M. COLOMBIER Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Gestion des aires d'accueil des gens du voyage  
Convention d'aide au fonctionnement  
Département de la Gironde - Bordeaux Métropole  
Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et suite au transfert des communes vers la Métropole de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » décidé par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles (MAPTAM) n°2014-58 du 27 janvier 2014, Bordeaux Métropole est désormais responsable de la gestion de 8 nouveaux équipements pour l'accueil des gens du voyage situés sur son territoire.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Bordeaux Métropole assure la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Bègles, Bordeaux, Bruges/Blanquefort/Le Bouscat, Le Haillan/Eysines, Mérignac/Pessac, Saint-Aubin de Médoc/Le Taillan-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Villenave d'Ornon/Gradignan/Talence. Elle participe aussi financièrement à la gestion de deux aires intercommunales situées hors territoire métropolitain mais contribuant à répondre aux obligations du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) de deux communes de la Métropole qui sont Martignas-sur-Jalle (sur Saint-Jean d'Illac) et Parempuyre (sur Le Pian Médoc).

Le nombre total de places des aires d'accueil des gens du voyage conformes aux normes techniques du décret n°2001-569 du 29 juin 2001 et répondant aux objectifs du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage est actuellement sur la Métropole de 270, dont **174 places faisant l'objet de ladite convention pour 2015** :

- Aire 1 : de "La Chaille" (Mérignac/ Pessac) : 48 places,
- Aire 2 : de Saint-Aubin de Médoc/Le Taillan-Médoc : 16 places,
- Aire 3 : de Saint-Médard-en Jalles : 30 places,
- Aire 4 : "des 2 Esteys" de Bègles : 24 places,
- Aire 5 : "Campilleau" (Bruges/Blanquefort): 26 places (hors convention pour 2015),
- Aire 6 : "La Jallière" située à Bordeaux : 32 places,
- Aire 7 : "Jallepont" (Le Haillan/Eysines) située au Haillan : 24 places,
- Aire 8 : Villenave d'Ornon/Gradignan/Talence : 30 places (hors convention pour 2015).

*Pour mémoire : [Aire de Martignas-sur-Jalle/Saint Jean d'Illac : 48 places dont 24 pour Martignas-sur-Jalle] et [Aire de Parempuyre/Pian Médoc : 32 places dont 16 pour Parempuyre]*

La délibération 2015/0318 du 29 mai 2015 a validé le choix de Bordeaux Métropole d'attribuer les 7 lots de son marché à Aquitanis selon des dates de démarrage différencierées au regard des fins de Délégation de service public (DSP) précédemment lancées par les communes :

<b>Nom de l'aire</b>	<b>Fin des délégations de service public ou marchés</b>	<b>Début de la date de convention</b>	<b>Durée mensuelle de la convention 2015</b>
<b>Aire 1 : de "La Chaille"</b> (Mérignac/Pessac)	30/06/15	01/07/15	6 mois
<b>Aire 2 : de Saint-Aubin de Médoc/Le Taillan-Médoc</b>	30/06/15	01/07/15	6 mois
<b>Aire 3 : de Saint-Médard-en-Jalles</b>	30/06/15	01/07/15	6 mois
<b>Aire 4 : "des 2 Esteys" de Bègles</b>	30/09/15	01/10/15	3 mois
<b>Aire 5 : "Campilleau"</b> (Bruges/Blanquefort):	31/12/2015	-	0 mois pour 2015
<b>Aire 6 : "La Jallère" ,</b> (Bordeaux)	31/12/14	01/01/15	12 mois
<b>Aire 7 : "Jallepont" (Le Haillan/Eysines)</b>	30/06/15	01/07/15	6 mois
<b>Aire 8 : Villenave d'Ornon/Gradignan/Talence</b>	31/12/2016	-	0 mois pour 2015

Le Département de la Gironde participe financièrement selon son règlement d'intervention au fonctionnement de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire qu'elles soient en DSP ou en marché d'appel d'offres, en vertu de sa compétence sociale et notamment concernant la mise en œuvre du projet social et éducatif en direction des familles du voyage résidant sur les aires d'accueil.

La convention, objet de cette délibération, s'inscrit pleinement dans les objectifs du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage signé avec le Préfet le 24 octobre 2011 et définit le soutien financier apporté par le Département pour l'aide au fonctionnement de ces aires pour l'année 2015.

Il est donc proposé de signer la convention jointe en annexe fixant les modalités d'attribution de cette aide pour une durée de deux ans.

La gestion des aires d'accueil représente un budget de fonctionnement total estimatif de 558 082 € HT pour 2015 dont le détail par aire est repris en pièce jointe, pour lequel Bordeaux Métropole sollicite une subvention départementale, au titre de son règlement d'intervention (RI) soit un financement de 25 % des frais de fonctionnement à hauteur de 5 000 € par place et par an, soit un montant estimatif maximal de 121 250 € HT pour 2015.

Ainsi, il est proposé de signer la convention fixant les modalités d'attribution de cette aide dont un exemplaire est joint en annexe.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération 2014/436 du 11 juillet 2014 portant sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

**VU** la délibération 2015/0207 du 10 avril 2015 portant sur le transfert de compétence habitat au profit de la Métropole,

**VU** les délibérations métropolitaines 2015/0317 et 2015/0318 du 29 mai 2015 portant sur la gestion administrative et financière des aires d'accueil des gens du voyage,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole a la volonté de consolider son partenariat avec le Département de la Gironde et de bénéficier de son expertise et de son soutien financier dans le cadre du fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage notamment sur son volet social,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 2** : de percevoir la recette résultant de l'aide au fonctionnement pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage du Département au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 74 compte 7473.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
13 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2015

M. JEAN TOUZEAU